

REGLEMENT NATATION COURSE 2024/2025

Comité d'Ille et Vilaine de Natation

**Maison Départementale des Sports - 13 B, avenue de Cucillé
35065 - RENNES cedex**

☎ : 02 99 54 67 59

✉ : com.ille.et.vilaine.natation@orange.fr

<http://illeetvilaine.ffnatation.fr>

SOMMAIRE

Adresses utiles.....	5
Comité pratique.....	6
Les clubs du département.....	
Catégories d'âges (Natation Course& Maîtres)	8
Règlement et organisation départementale.....	9-13
Calendrier saison sportive 2024.....	annexe

ADRESSES/LIENS UTILES

Comité départemental d'Ille-et-Vilaine de natation
Maison départementale des Sports
13 b, avenue de Cucillé
35065 RENNES cedex

com.ille.et.vilaine.natation@orange.fr
<http://ille-et-vilaine.ffnatation.fr>

Ligue de Bretagne de natation
9 rue Léo Lagrange
35131 – CHARTRES de BRETAGNE
02 99 67 03 58

com.bretagne.natation@wanadoo.fr
<http://bretagne.ffnatation.fr>

Comité Départemental Olympique et Sportif
CDOS d'Ille-et-Vilaine

Maison départementale des Sports 13 B
avenue de Cucillé 35065 Rennes cedex

02 99 54 67 67
cdos35@wanadoo.fr
<http://www.le-sport35.com>

Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

1 avenue de la Préfecture
CS 24218 35042 RENNES cedex ([quartier Beauregard](#))
02 99 02 35 35

<http://www.ille-et-vilaine.fr>
Région Bretagne/Rannvro Breizh
283 avenue du Général Patton
CS 21 101
35711 Rennes cedex
02 99 27 10 10
<http://www.bretagne.fr>

HORAIRES DU COMITE

Pas de permanence jusqu'à nouvel ordre

MEMBRES DU COMITE

PRESIDENT

Michel MORVAN

VICE-PRESIDENT

SECRETAIRE GENERAL

TRESORIERE

MEMBRES DU BUREAU

Daniel GUERIN

Jean-Yves ABGRALL

Catherine DELANOE

Géraldine GILBERT

Christine LEPOURCELET-TALVARD

Fabrice LARDIER

Marie RANNOU

Mickaël SOURON

Claire AUGEREAU

Amandine JANVIER

Florent HIREL

Stéphane MOISAN

Contact: com.ille.et.vilaine.natation@orange.fr

LES CLUBS

CLUBS	PRESIDENT/TE	CONTACT	BASSIN
C.N DU PAYS DE REDON	Claire AUGEREAU	presidentcnpredon@gmail.com	25 M / 6 COULOIRS
CERCLE PAUL BERT RENNES	Benoît BIDEAU	aquatiques@cerclepaulbert.asso.fr	Bréquigny 50 M/8 couloirs Villejean 25 M/ 5 couloirs
C.N BAIN DE BRETAGNE	Yohan AUDOUX	contact@cnbb.fr	25M / 5 COULOIRS
C.N FOUGERAIS	Marc TETARD	club-natation-fougerais@orange.fr	25 M / 6 COULOIRS
CLUB VITREEN DE NATATION	Christine LEPOURCELET – TALVARD	cvn.vitre@sfr.fr	25 M /5COULOIRS 25 M /6COULOIRS
COMBOURG NATATION	Yannic DANGER	combournatation35@gmail.com yannicdanger@hotmail.com	25 M / 5 COULOIRS
ESPERANCE CLUB NATATION CHARTRES DE BRETAGNE	LAUNAY Gildas	club@ecnatation.org	25 M / 5 COULOIRS
OLYMPIQUE CLUB CESSON NATATION	LE MOIGNE Olivier	contact@occnatation.fr	Cesson 25 M / 4 Couloirs Chateaugiron 25M/ 5 C.
SAINT-MALO NATATION	ASSET Gwladys	stmalo.natation@wanadoo.fr	50 M / 8 COULOIRS
U.S LIFFREENNE NATATION	JOURNET CHRISTINE	natationliffre@gmail.com	25 M / 6 COULOIRS exterieur
NATATION ROCHE AUX FEES	COUNY Sébastien	contact@natation-raf.fr	25 M / 6 COULOIRS
RENNES NATATION	MICHEL MORVAN	rennes.natation@gmail.com	

Affiliation des clubs/Licences/Tarifs

- Période d’Affiliation : du 01/09/2024 au 30/11/2025
- Période d’enregistrement : du 01/09/2024 au 31/08/2025
- cf. “Spécial Règlement Bretagne ” <http://bretagne.ffnatation.fr>

Catégories d’âge 2025

NATATION COURSE

	SAISON 2025			
	Dames		Messieurs	
AVENIR	11 ans et moins	2014 et après	11 ans et moins	2014 et après
BENJAMINS	12 - 13 ans	2012 à 2013	12 - 13 ans	2012 à 2013
JUNIORS	14 - 18 ans	2011 à 2007	14 - 18 ans	2011 à 2007
SENIORS	19 ans et plus	2006 et avant	19 ans et plus	2006 et avant

Les catégories évoluent afin de correspondre aux attentes internationales. De plus, un décalage d’un an entre les filles et les garçons est mis en place.

Les nageurs et nageuses, ainsi groupés, ont des finalités différentes selon leur année d’âge.

CATÉGORIES D’ÂGE POUR LES MAITRES (2025)	
Courses individuelles Dames et Messieurs	
C1 nés entre 1996 et 2000	C8 nés entre 1961 et 1965
C2 nés entre 1991 et 1995	C9 nés entre 1956 et 1960
C3 nés entre 1986 et 1990	C10 nés entre 1951 et 1955
C4 nés entre 1981 et 1985	C11 nés entre 1946 et 1950
C5 nés entre 1976 et 1980	C12 nés entre 1941 et 1945
C6 nés entre 1971 et 1975	C13 nés entre 1936 et 1940
C7 nés entre 1966 et 1970	C14 nés entre 1931 et 1935
	C 15 nés en 1930 et avant
Relais Dames, Messieurs et Mixte (Par addition d’âge des 4 relayeurs et/ou relayeuses)	
R1 entre 100 et 119 ans	R5 entre 240 et 279 ans
R2 entre 120 et 159 ans	R6 entre 280 et 319 ans
R3 entre 160 et 199 ans	R7 entre 320 et 359 ans
R4 entre 200 et 239 ans	R8 360 ans et plus

POUR LE 4 ème TRIMESTRE 2024 , LES CATEGORIES D’AGE SONT CELLES DE L’ANNEE EN COURS .

REGLEMENT DEPARTEMENTAL

1. Les engagements

Les engagements s'effectueront au cours de la saison via Extranat en ligne. (sauf avis contraire du CD35).

Si toutefois, un club est dans l'impossibilité de valider les engagements par cette procédure, celui-ci doit contacter le secrétariat du comité en respectant la période d'engagements définie par Extranat en ligne.

Les engagements transmis hors délais ont pour conséquence les diffusions tardives de la start-list et du programme.

- Start-List et/ou Programme diffusé , si possible, le vendredi précédant la compétition

1. Déclaration des forfaits

Les forfaits déclarés après l'édition du programme, et non justifiés par certificat médical **auprès du comité dans les 48 heures après la fin de la compétition** seront facturés (cf. règlement financier).

2. Modification et confirmation des relais

- La composition des relais doit être communiquée en même temps que les engagements individuels et /ou par équipes. (via extraNat en ligne ou par courriel à CD35).
- Modifications acceptées au début de chaque réunion du programme

1. Les performances

- Relayées sur le site fédéral.

1. Prises de temps

Seules les prises de temps réalisées durant les compétitions officielles seront prises en considération. Elles sont soumises au droit d'engagement.

2. Récompenses

Les récompenses prévues pour certaines compétitions, seront remises personnellement aux nageurs, et ce, afin de partager un moment convivial et solennel.

3. Officiels (licence en cours de validité obligatoire)

- 3 nageurs et plus : 1 officiel minimum
 - 9 nageurs et plus : 2 officiels minimum
 - 15 nageurs et plus : 3 officiels minimum
 - Pour une compétition comprenant 2 réunions, **il est demandé aux officiels d'être présents à la journée.**
- Une pénalité de 50 € (par réunion) pour absence d'officiels, ou nombre insuffisant

REGLEMENT FINANCIER DEPARTEMENTAL

DROITS D'ENGAGEMENTS (validé lors de l'AG 2023 du 3.03.2024 pour une mise en application en septembre 2024)		
AVENIRS	EPREUVE INDIVIDUELLE	2.50 €
	RELAIS	3.00 €
	PAR EQUIPE	18 €
INTERCLUBS JEUNES	PAR EQUIPE	25 €
NATATHLON	EPREUVE INDIVIDUELLE	3.00 €
FINALE DEPARTEMENTALE AVENIRS / JEUNES	EPREUVE INDIVIDUELLE	3.00 €
INTERCLUBS TC	PAR EQUIPE	35 €
CIRCUIT DEPARTEMENTAL	EPREUVE INDIVIDUELLE	3.00 €
CHAMPIONNATS D'HIVER	EPREUVE INDIVIDUELLE	3.00 €
	RELAIS	3.50 €
MEETING NAT'35	EPREUVE INDIVIDUELLE	5.50 €
CHAMPIONNATS D'ETE	EPREUVE INDIVIDUELLE	4.50 €
MAITRES	EPREUVE INDIVIDUELLE	5.50 €
	RELAIS	7.50 €

AMENDES	
En cas de dépassement de la période d'engagement, une majoration de 20 % sera appliquée sur le montant des droits d'engagements.	
FORFAITS	
AVEC CERTIFICAT MEDICAL	0 €
Sans certificat médical	5 €
TEMPS LIMITES DEPASSES par épreuve	
Sur championnats départementaux hiver et été	5 €
DEFAULT D'OFFICIEL	
50 € pour non présentation d'officiel (selon nombre de nageurs engagés. Voir page 10)	
FACTURATION	
Le comité départemental adressera périodiquement une facture à chaque club (trésorier(ère) comprenant :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les droits d'engagements des nageurs (ses) • Les forfaits non déclarés • Amendes (défaut d'officiel, temps limite dépassés, dépassement des dates d'engagements) • La participation aux dépenses administratives sur les engagements . 	

ORGANISATION COMPETITION SAISON 2024 /2025

Accepter de recevoir une compétition dans sa ville, représente pour le CLUB LOCAL, qui s'est investi de cette responsabilité, une marque de confiance pour son fonctionnement, son sérieux aux yeux de toute la natation, de sa municipalité, de la communauté d'agglomération, et de la presse locale. C'est aussi un engagement important qui doit permettre à nos nageurs d'évoluer dans d'excellentes conditions, donc de les placer dans une situation les amenant à réaliser des performances intéressantes.

C'est pour ces raisons légitimes que nous imposons à chaque CLUB organisateur de compétitions départementales, un cahier des charges, en leur demandant de le respecter très scrupuleusement. Après avoir pris connaissance et accepté ce cahier des charges, le président du club, en tenant compte du calendrier départemental arrêté en septembre par la Commission Sportive et le Comité Directeur 35, doit dans un délai très bref, rédiger une demande d'utilisation de piscine couvrant la saison 2024-2025 auprès du Maire de la commune, ou du Président de l'Intercommunalité, ou encore auprès de la communauté d'agglomération.

La copie de ce courrier devra être adressée parallèlement au Comité d'Ille-et-Vilaine.

Le Président du club devra tenir informé le Comité Départemental de la suite donnée à cette demande d'utilisation.

Si le cahier des charges n'est pas accepté, Le Président du Club doit en avertir très rapidement par courrier ou courriel le Comité Départemental.

**CAHIER DES CHARGES POUR TOUTES LES
COMPETITIONS DEPARTEMENTALES**

Le CLUB RECEVANT LA COMPETITION s'engage à prévoir le nombre de personnes suivant :

- * Secrétariat (**secrétaire administratif du club 1 ou 2 personnes**) enregistrement des forfaits, rajout éventuel, saisie des temps , sortie des temps et résultats)
- * Chambre d'appel 1
- * Ramassage des fiches de courses
- * Les officiels exigés au prorata des nageurs engagés (réglementation départementale)

Le CLUB RECEVANT LA COMPETITION s'engage à mettre en place le matériel suivant:

- * Poser les lignes d'eau tendues (en prévoir une à proximité afin d'un remplacement éventuel),
- * Une ligne de faux départ - Deux lignes de virages pour le dos,
- * Une chaise par nageur derrière chaque plot. - Une chaise par chronométreur,
- * Des blocs notes pour les juges à l'arrivée,
- * Une sonorisation avec micro,
- * Les chronomètres sont personnels.
- * Des tables et des chaises pour secrétariat et chambre d'appel,
- * Boissons chaudes et eau pour les officiels

Une prise en charge à hauteur de 30 € par réunion sera octroyée par le comité départemental au club recevant la compétition sous réserve du respect du cahier des charges ci dessus.

Comité d'Ille et Vilaine de Natation
Maison Départementale des Sports - 13 B, avenue de Cucillé
35065 - RENNES cedex
☎ : 02 99 54 67 59 –
☐ : com.ille.et.vilaine.natation@orange.fr

